



Conditions générales liées à l'application

Enjoy By Avis

Dans le cadre de la location en libre-service

Article 1 – Durée de la location

La location via l'application Enjoy by AVIS est conclue pour un usage ponctuel, à la minute, l'heure ou à la journée. Toute location entamée est entièrement due.

Le véhicule doit impérativement être restitué dans une des zones définies par l'application ; à défaut, un supplément sera facturé. Le locataire demeure également soumis aux pénalités prévues aux articles 7 et 13.

Article 2 – Vérification technique hebdomadaire

En cas de location sur plusieurs jours consécutifs, le locataire s'engage à présenter le véhicule chaque semaine auprès d'Enjoy by AVIS pour une vérification technique gratuite. Si l'immobilisation dépasse 45 minutes ou s'avère nécessaire, Enjoy by AVIS pourra remplacer le véhicule par un modèle de même catégorie.

Article 3 : PRISE EN CHARGE – RESERVES :

Le locataire reconnaît avoir pris le véhicule loué en parfait état de propreté, de fonctionnement et d'entretien, il s'engage à signaler sans délai toute défectuosité qu'il pourrait constater, faute de quoi il pourrait être tenu responsable, après expertise, des dommages provoqués par son aggravation. L'application Enjoy By Avis vous invite à prendre des photos de l'état de votre véhicule et à nous les transmettre immédiatement.

Le transport des animaux est interdit et Enjoy By Avis se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage si le véhicule nécessite un nettoyage approfondi.

Article 4 : PRISE EN CHARGE – ACCESSOIRES :

Le véhicule loué est équipé de tous ces accessoires en état de fonctionnement. Le locataire est responsable de plein droit de leur disparition ou de leur détérioration, et tenu le cas échéant de leur remplacement à prix coûtant. En outre, ne sont pas inclus dans nos tarifs :

- A. Les frais de déplacement occasionnés pour une crevaison ou par la mise à disposition des clés doubles à la demande du client
- B. Les contraventions, amendes et frais de mise en fourrière
- C. Les pneumatiques, crevaisons, éclatement, déchirement, jantes tordues.
- D. Les accessoires détériorés ou volés y compris brûlure de siège, perte de clé du véhicule, clé mouillée lors de baignade
- E. Les chocs bas de caisse
- F. Les frais occasionnés en cas d'immobilisation du véhicule, dans l'hypothèse où la responsabilité du conducteur serait engagée.

Il en est de même, si Enjoy By Avis devrait intervenir sur un trajet du fait d'un défaut de connexion internet du client, ou de non-respect des règles d'utilisation du service.

Article 5 : tarification

La location est facturée comme suit :

Gratuite pendant les 15 premières minutes – Payante à la minute jusqu'à 59 minutes – Tarif horaire à partir de 60 minutes

Tarif jour à partir de 8heures

Cependant pour le choix d'une location de plusieurs jours d'affilés, nous invitons le locataire à faire le choix d'une location classique par le biais de l'une de nos agences afin de bénéficier le cas échéant d'un tarif dégressif. Toute location de plusieurs jours via l'application Enjoy By Avis sera facturée au tarif en vigueur de l'application.

Article 6 : CARBURANT :

Le service Enjoy By Avis inclut le carburant. Le locataire n'est pas tenu de refaire le plein au retour du véhicule.

Si toutefois, le locataire était tenu de rajouter du carburant pour ses propres besoins, il ne pourrait demander le remboursement d'une telle dépense.

Article 7 : CLAUSE PENALE

En cas de non- respect de l'Art 1, le locataire sera redevable à Enjoy By Avis d'une indemnité égale au montant du forfait journalier par jour de retard plus une pénalité de 20% de la somme due pour les jours de retard. De même si, pour obtenir le paiement du prix de la location ou des réparations à la charge du locataire, Enjoy By Avis devrait exercer des poursuites, elle aurait droit à une indemnité forfaitaire fixée à 30% des sommes régulièrement réclamées, alors même que des poursuites ne résulteraient que d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée ou d'un commandement.

Article 8 : Frais d'annulation :

Enjoy By Avis ne prévoit aucun frais d'annulation

Article 9 : CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Le véhicule loué est autorisé à circuler UNIQUEMENT sur les voies ouvertes à la circulation automobile, publiques ou privées des seules îles de Moorea et Tahiti. Il est en outre interdit de circuler en véhicule de location dans les chemins desservants les cascades et vallées ou tout autre chemin non goudronné en mauvais état. Tout manquement, à ces instructions particulières implique la responsabilité totale du locataire, en cas de dégradations du véhicule et annule toutes assurances souscrites au départ. Le véhicule loué est assuré dans les conditions générales de garantie de véhicules sans chauffeur, et aux conditions particulières visées à la police d'assurance qui peuvent être consultées au bureau Enjoy By Avis

Article 10 : GARANTIES

Deux types de garanties sont prévus.

a) Dommages causés à autrui (Assurances au tiers) : Le véhicule loué est assuré pour les dommages que le locataire pourrait causer à autrui lors d'un accident, étant entendu que les dommages causés au locataire lui-même et au véhicule loué sont exclus de la garantie.

b) Dommages causés au véhicule loué SANS franchise : Cette garantie couvre les dommages au véhicule loué que le locataire pourrait causer SANS franchise. Sous réserves du respect de l'Art11 et des exclusions de garantie de l'Art 13.

Article 11 : CATEGORIES DE CONDUCTEURS ET CONDITIONS DE GARANTIE

L'application Enjoy By Avis prévoit que le locataire doit être âgé de plus de 25 ans et titulaire du permis de conduire au moins depuis 2 ans. Il doit en outre être titulaire d'une carte de crédit ou présenter des garanties financières suffisantes.

Seule cette catégorie de conducteurs est éligible à l'utilisation de l'application Enjoy By Avis :

Catégorie 3 : Conducteurs âgés de 25 à 69 ans et plus de 2 ans de permis : Assurance au tiers et garantie dommage SANS franchise.

Article 12 : RAPPORT D'ACCIDENT ET GESTION DES SINISTRES

Tout dommage causé au véhicule loué doit faire l'objet d'un rapport d'accident ; le locataire doit se présenter IMMEDIATEMENT au bureau le plus proche, sauf dans les deux cas suivants : hospitalisation ou détention par les services de police. Dans ces deux cas, le locataire est tenu de se présenter dès la fin de sa détention ou de son hospitalisation. Le locataire qui ne respecte pas cet engagement est tenu responsable des dommages causés et de leurs conséquences. De même la responsabilité du locataire est pleinement engagée s'il ne fournit aucun constat dûment rempli et signé par la partie adverse, en cas d'accident avec une tierce personne. En cas de litige de responsabilité, Enjoy By Avis se réserve le droit d'effectuer une facturation complémentaire dans le cadre d'une vente à distance ou d'encaisser le dépôt de garantie.

La non présentation du rapport d'accident entraîne des frais de non présentation du rapport facturés au client.

En cas de sinistre constaté, un dossier sera constitué par la société Enjoy By Avis.

Des frais administratifs fixe de 3 500 Cfp, seront alors facturés au client pour le montage du dossier de gestion du sinistre.

Article 13 : EXCLUSIONS DE GARANTIE

Outre les exclusions visées aux « conditions générales » de la police posée au bureau Enjoy by AVISS, la responsabilité civile du locataire est pleinement engagée dans les circonstances suivantes, qui excluent toute garantie dans les dommages causés :

- a) intentionnellement, par malveillance ou faute inexcusable.
- b) en cas notamment de traversée de cours d'eau, pénétration en eau de mer, enlèvement, renversement du véhicule, circulation sur voie non carrossable, non présentation à la vérification technique hebdomadaire.
- c) lors de conduite en état d'ivresse manifeste ou après usage de stupéfiants ou causés par tout passager les ayant provoqués sous l'empire d'un tel état.
- d) en cas de vol du véhicule lorsque la restitution des clés ne pourra être obtenu par Enjoy by AVISS.
- e) lorsque la conduite du véhicule aura été cédée à une tierce personne non désignée au contrat de location.
- f) en cas de rétention abusive du véhicule.
- g) en cas de dégâts sur le toit dû à la non utilisation d'équipements spécifiques tels que racks, barre de toit
- h) en cas de dégâts sous le véhicule et chocs bas de caisse
- i) dans le cas où le véhicule aurait été rendu dans un lieu différent du point de départ.

Article 14 : SCDW

Enjoy By Avis inclut l'assurance SCDW qui couvre les dommages survenus sur la carrosserie, le bris de glace, crevaisons.

L'assurance ne couvre pas les dommages aux roues, pneus déchirés, dessous et intérieur du véhicule, frais de remorquage ou dommages causés volontairement ou par négligence grave

Elle NE COUVRE PAS le carburant, les contraventions et/ou amendes. Cette assurance est assujettie au respect des Articles 9, 11, 12 et des exclusions de garantie de l'Article 13.

Article 15 : CAUTION et RESPONSABILITE

Lors de l'enregistrement sur l'application Enjoy By Avis, il vous est demandé de fournir vos coordonnées bancaires qui seront utilisées uniquement pour les deux situations suivantes :

La pré- autorisation qui consiste à bloquer une garantie de 10 000 f dès le départ du véhicule.

Cette pré- autorisation s'annulera dès la fin de la location (sous réserve de respectes des conditions générales présentes)

La facturation de votre location en temps réelle, de l'offre Enjoy By Avis à la minute, à l'heure ou à la journée

Enjoy BY Avis se réserve le droit d'une facturation complémentaire en cas de prestations complémentaires non prévues au départ

Article 16 : CONTRAVENTIONS

Le client est tenu responsable du paiement des contraventions en cas d'infraction du code de la route. La non présentation de la contravention au retour du véhicule entraîne une facturation complémentaire du montant des contraventions et de frais administratif de gestion supplémentaire.

Article 17 : FACTURATION COMPLEMENTAIRE

Enjoy BY Avis se réserve le droit d'une facturation complémentaire dans un délai de 7 jours suivant la date de clôture du contrat de location. Cette facturation complémentaire intervient dans le cadre de la vente à distance. Cette facturation complémentaire interviendra dans les cas ci-dessous :

- facturation de frais annexes à la location lorsque le paiement de ceux-ci n'aura pu être obtenu lors de la restitution du véhicule.
- Cette facturation complémentaire sera effectuée dans les cas suivants : frais de parking dans des stationnements privés, frais de remorquage, facturation de clés doubles, frais de déplacements, contraventions, frais de nettoyage (poils animaux, odeurs persistantes et nauséabondes, odeur de tabac)
- Facturation de la totalité des dommages dans le cas d'un non-respect des conditions générales de location
- Exclusions de garantie, tels que définis dans les conditions générales de location
- La société Enjoy BY Avis estime qu'une vérification approfondie du véhicule est nécessaire ou lorsque la restitution du véhicule n'aurait pas pu se faire dans le délai nécessaire pour effectuer l'état des lieux dans les meilleures conditions.

Article 18 : DISPOSITIF GPS TRACKER

Les véhicules « Enjoy By Avis » disposent d'un boîtier muni d'un système de géolocalisation en temps réel des véhicules et d'un dispositif de sécurité d'anti démarrage du véhicule

Ce dispositif embarqué permet à la société Enjoy By Avis de faciliter l'assistance aux véhicules, permettre la gestion des vols, des pannes et des accidents subis par les véhicules en déterminant le positionnement géographique du véhicule.

En utilisant l'application « Enjoy By Avis », le locataire reconnaît avoir été informé de l'installation de l'appareil et en accepte les termes et l'utilisation qui en sera faite par la société Enjoy By Avis

Les destinataires de ce traitement sont les services de Enjoy By Avis et ses sous-traitants en charge de la mise en œuvre du système de géolocalisation et du fonctionnement de l'application « Enjoy By Avis »

En cas de démontage du boîtier GPS ou de manipulation de son système par le client, Enjoy By Avis se réserve le droit d'effectuer une facturation complémentaire incluant toutes les frais inhérents à la remise en état du dispositif.

En cas de retard dans le paiement effectif du loyer, la société Enjoy By Avis se réserve le droit d'exiger le versement d'intérêts de retard, calculés mensuellement, sur la base du taux légal, majoré sur les sommes dues, et le cas échéant de se faire rembourser, en sus, par le locataire, tous frais bancaires et/ou frais de recouvrement engagés, le tout sans préjudice de son droit de mettre fin au contrat. Le locataire reconnaît avoir été informé qu'en cas de retard, et ce, dès le premier impayé, que la Société Enjoy By Avis se réserve le droit d'utiliser le GPS Tracker aux fins de rendre inutilisable le véhicule et procéder à sa saisie sur le lieu où il se trouvera. Le Locataire ne peut prétendre à aucune remise, prorogation ou diminution du loyer, ni à résiliation ou à dommages et intérêts de la part de la société Enjoy By Avis dans le cadre de cette saisie, issu de son incapacité financière à honorer son contrat. De plus, le locataire supportera tous frais inhérents au retard et frais de saisie par un tiers (organisme de recouvrement et ou remorqueur). Enjoy By Avis, s'engage à respecter la vie privée du client et à protéger ses données personnelles. Les données liées au système de géolocalisation sont purgées tous les 30 jours.

Article 19 – Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Responsable de traitement procède à la collecte et au traitement de données à caractère personnel relatives au Client, aux conducteurs désignés ainsi qu'à toute personne procédant au paiement. Ces données sont traitées aux fins suivantes :

Fourniture des services de location, incluant notamment les vérifications nécessaires en matière d'identité, de sécurité et de validité du permis de conduire ;

Établissement et gestion de la facturation ;

Gestion des sinistres ;

Sécurisation de la flotte de véhicules, notamment par la confirmation de la sortie et de la restitution des véhicules, cette finalité reposant sur l'intérêt légitime du Responsable de traitement.

Les données collectées comprennent les éléments d'identification (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone), la copie du permis de conduire, les données bancaires, ainsi que les données de localisation issues des dispositifs de géolocalisation.

Les données nécessaires à l'exécution du contrat sont conservées pour la durée strictement requise à son exécution, incluant la facturation et la gestion des garanties éventuelles, puis archivées pendant une durée de sept (7) ans à compter de l'extinction des obligations contractuelles, sauf disposition légale ou réglementaire imposant ou autorisant une durée de conservation plus longue ;

Exercice par le Client d'un droit reconnu par la législation applicable.

V21-11-25

Les données issues des dispositifs de géolocalisation sont, quant à elles, automatiquement supprimées à l'issue d'un délai de trente (30) jours.

L'accès aux données est strictement limité aux personnels habilités du Responsable de traitement. Certaines informations peuvent toutefois être communiquées à des tiers contractuellement liés, situés au sein ou en dehors de l'Union européenne, lorsque cela s'avère nécessaire à l'exécution de prestations sous-traitées ou au traitement des réservations. Les données peuvent également être transmises aux autorités compétentes, notamment aux forces de l'ordre ou aux gestionnaires de parkings payants, en cas d'infraction, de vol ou d'accident.

Tout transfert vers un sous-traitant situé hors de l'Union européenne fera l'objet d'une demande d'autorisation préalable, spécifique et écrite du Client.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime. L'exercice de ces droits s'effectue par courrier adressé à :

Direction Enjoy By Avis, 56 rue des Remparts, BP 4466, PAPEETE 98713, Polynésie française, accompagné d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Le Client est informé de sa faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 20 : JURIDICTIONS

Tout litige au présent contrat sera porté devant la juridiction compétente de Polynésie Française.

Par la validation de ses informations lors de l'enregistrement dans l'application « Enjoy By Avis », le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location « Enjoy By Avis » et en accepte les termes.